

Article 22 du Règlement

nes du Canada, d'une superficie de 10,000 miles carrés, représentent l'une des plus grandes possessions foncières en Occident. Par exemple, beaucoup de réserves occupent des terres de choix près de grands centres urbains, dont les possibilités de mise en valeur pour les projets domiciliaires et commerciaux sont nombreuses.

On calcule que près d'une cinquantaine de grands projets de mise en valeur des ressources auront des conséquences directes sur les localités autochtones dans les années 1980 et 1990. Bon nombre de ces projets sont dans le secteur pétrolier, mais plusieurs autres ont trait à l'électricité, à la prospection minière, au harnachement des eaux . . .

M. le Président: Je signale au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON**L'ANNULATION DE PROJETS D'EXPLOITATION DE MINES DE CHARBON**

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Trop souvent, monsieur le Président, la direction de la société de développement du Cap-Breton tient ses employés responsables des problèmes qu'elle a créés.

Depuis quelques semaines, le gouvernement a manqué à toute une série de promesses et la direction n'a pas respecté ses engagements. Le gouvernement du Canada a décidé de ne pas exploiter la mine de Donkin, il a fermé l'usine de préparation du charbon à la mine Prince et, pis encore, il s'est désintéressé du sort de Glace Bay, ville qui doit son existence aux mines de charbon et qui maintenant n'a plus d'avenir économique. Le gouvernement refuse d'exploiter une mine de charbon dans cette ville où le taux de chômage est cinq fois plus élevé que la moyenne nationale.

● (1410)

Les relations industrielles sont tombées à un niveau sans précédent. La direction a pris une mesure absolument rétrograde en établissant un système où les contremaîtres commencent à donner des conseils aux mineurs de charbon du Syndicat des mineurs unis d'Amérique. Ces mineurs n'ont pas besoin d'une direction paternaliste, ils veulent tout simplement que les cadres supérieurs reconnaissent les services et les sacrifices d'hommes qui, chaque jour, risquent leur vie pour extraire une ressource. Si la direction veut qu'on la respecte, elle devrait commencer par respecter les hommes qui sont responsables du développement de l'industrie du charbon de Cap-Breton.

* * *

LE DÉSARMEMENT**LA PROPOSITION SOVIÉTIQUE EN VUE DE LA RÉDUCTION DES ARMEMENTS**

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, tous les Canadiens, y compris la classe de neuvième année à Virten, au Manitoba, que j'ai rencontrée récemment, souhaitent ardemment que dure la paix mondiale. En conséquence, nous accueillons avec joie toute proposition sérieuse, de quel-

que origine qu'elle soit, qui pourrait conduire au désarmement nucléaire pleinement vérifiable.

Bien que de nombreux Canadiens croient, comme moi, que la récente proposition du secrétaire général Gorbatchev en faveur d'un monde dénucléarisé d'ici l'an 2000 aurait beaucoup plus de crédibilité si l'Union soviétique décidait immédiatement de retirer ses forces d'invasion de l'Afghanistan, l'initiative Gorbatchev mérite quand même un sérieux examen. De nombreux Canadiens et moi-même nous réjouissons donc de la déclaration positive et réfléchie par laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a répondu, jeudi dernier, à la proposition Gorbatchev. Toutefois, j'exhorte maintenant le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à miser sur les rapports sensiblement meilleurs qui existent entre le Canada et les États-Unis pour faire examiner à fond par les autorités américaines cette proposition et toutes les autres qui pourraient mener au désarmement nucléaire pleinement vérifiable.

Il faut aussi rappeler aux autorités soviétiques la nécessité de redresser le grave déséquilibre des armes classiques qui penche en leur faveur, car ce déséquilibre a forcé l'implantation de forces nucléaires en Europe de l'Ouest comme moyen de dissuasion. La peur et la méfiance qui règnent depuis la guerre froide ont provoqué une course accélérée aux armements. Si, comme nous l'espérons, toutes les puissances mondiales désirent la désescalade, une grande partie de cette peur et de cette méfiance disparaîtra.

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE**LA NOUVELLE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT AUX PRESTATIONS**

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, la nouvelle politique du gouvernement conservateur en ce qui concerne l'obtention de l'assurance-chômage pour les préretraités est injuste et surtout injustifiable.

Auparavant, un préretraité qui remplissait toutes les exigences avait droit à l'assurance-chômage même s'il touchait une pension. Maintenant, cette pension est considérée comme un revenu et les préretraités ne sont plus admissibles au plein montant de prestations d'assurance-chômage.

Ce qui est encore plus injuste, c'est que ces travailleurs n'ont pas été informés de cette nouvelle politique. Elle a été passée par décret et le gouvernement a fait très peu de publicité sur cette nouvelle mesure. Aucun débat n'a été tenu à la Chambre des communes à ce propos.

De plus, les retraités des Forces armées se voient eux aussi refuser les bénéfices de l'assurance-chômage. Pourtant, ces personnes ont contribué au fonds d'assurance-chômage pendant tout le temps qu'ils étaient dans les Forces armées.

Monsieur le Président, je pense que cette nouvelle mesure des conservateurs est très injuste envers nos retraités et, à mon avis, le gouvernement a le devoir d'éliminer cette politique.